

7724/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 avril 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 avril 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République d'Autriche - Adoption

E 12023

Bruxelles, le 6 avril 2017
(OR. en)

7724/17

CDR 59

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République d'Autriche - Adoption

1. Par lettre datée du 16 mars 2017, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M. Erwin PRÖLL, membre du Comité des régions¹.
2. En vertu de l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement autrichien a proposé² de nommer en tant que membre pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M^{me} Johanna MIKL-LEITNER, *Mitglied der niederösterreichischen Landesregierung*.

¹ 7604/17 CDR 56.

² 7722/17 CDR 57.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 7723/17 CDR 58.
 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-